

Dossier de **presse**

«Ma facture de déchets augmente : pourquoi ?»

En réponse à l'Association de défense des usagers du service public 87,
et pour mieux comprendre le contexte et les coûts de la gestion des déchets

Décembre 2022

EN BREF

Les usagers du territoire SYDED, comme partout en France, payent aujourd'hui plus cher pour le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), ce qui suscite incompréhension et questionnements de la part de certains habitants du territoire.

Il est cependant essentiel de rappeler que cette situation **n'est pas la conséquence des difficultés financières du SYDED ou de ses adhérents**, mais celle d'un contexte économique difficile que subissent également les collectivités et qui se traduit par des problématiques très concrètes :

- **des prestataires en situation de quasi-monopole pratiquant des tarifs arbitraires ;**
- **une augmentation substantielle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ;**
- **hausse des coûts des énergies très fortement accentuée ces derniers mois ;**
- **la baisse des recettes sur la vente de matières.**

À cela s'ajoute une production de déchets, notamment en déchèteries, toujours plus importante.

Pour faire face, le SYDED et ses adhérents se mobilisent et agissent depuis plusieurs années, pour endiguer la hausse et maîtriser les coûts autant que possible. **En complément des nombreuses mesures déjà prises, d'actions de prévention renforcées, le syndicat départemental, soutenu par ses adhérents, a entamé depuis 2021 une réflexion pour une orientation stratégique et un positionnement nouveau en faveur de l'économie circulaire, afin de passer notamment d'une gestion des déchets à une gestion des ressources.**

C'est l'essence du projet de territoire **SYDED 2035, qui entend rendre chacun acteur du changement sur son territoire pour réduire à la source les déchets.**

LES ACTEURS ET LEURS RÔLES

2 acteurs majeurs du SPGD

Les 11 communautés de communes (ou SICTOM)

- gestion de la collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr),
- facturation aux usagers en TEOM ou REOM

adhérent au SYDED

Le SYDED

- traitement des OMr,
- collecte et traitement des recyclables*,
- gestion des 25 déchèteries,
- exploitation d'alvéol (en DSP),
- missions de prévention

* les communes sont également partenaires du SYDED pour l'implantation et le nettoyage des écopoints

Le budget du SYDED est équilibré par les contributions de ses adhérents

Le SYDED ne percevant pas directement le produit de l'impôt local issu de la TEOM/REOM, ses recettes sont majoritairement apportées par ses adhérents au travers 3 contributions.

En 2021, le budget primitif en section de fonctionnement s'élevait à 21 millions d'€. Les contributions des adhérents représentent 75% des recettes du syndicat.

Un tarif de traitement des ordures ménagères en €/tonne

Il comprend le coût de traitement appliqué par la Communauté Urbaine Limoges Métropole (CULM) pour l'incinération des OMr, ainsi que les frais liés au regroupement des OMr sur les 4 stations de transit du SYDED et à leur transfert vers la Centrale Energie Déchets.

Son montant a augmenté de 1 €/t en 2021, pour être porté à 121 €/t.

Un appel à participation péréquée en €/hab/an

Il permet le financement de l'ensemble des autres missions remplies par le SYDED en dehors de la prise en charge des OMr.

Son montant représente la différence entre l'ensemble des charges (hors OMr et haut de quai déchèteries) desquelles sont déduites les recettes.

En 2021, il a été maintenu à 35,45 €/hab.

Une contribution spécifique haut de quai déchèteries

Depuis 2020, suite au transfert de compétence des communautés de communes/SICTOM au SYDED, cette contribution individuelle et personnalisée consiste à refacturer à l'euro près à chaque adhérent du SYDED les dépenses afférentes au fonctionnement du haut de quai des déchèteries transférées.

LE CONTEXTE

Comme toutes les structures de gestion des déchets en France, le SYDED et ses adhérents ont vu leurs dépenses s'envoler. En 2020, l'appel à participation péréquée a dû être augmenté de 31,93%, afin que le budget primitif du SYDED soit voté à l'équilibre.

Les coûts des prestataires de services en hausse, et les recettes en baisse

Les coûts de collecte sont relativement stables en dépit des fluctuations du prix du carburant. En revanche, les coûts de traitement augmentent fortement. Dans un contexte tendu autour des déchets, le SYDED subit à la fois des baisses de recettes et des hausses de dépenses.

Par conséquent, la contribution globale versée par les communautés de communes au SYDED est plus importante.

L'AUGMENTATION EXPONENTIELLE DU COÛT DU TRANSPORT DES DÉCHETS

Pour le transport des déchets déposés en déchèterie ou sur un écopoint, mais également pour le transfert des OMr au départ des stations de transit, le SYDED a toujours fait appel à des prestataires privés extérieurs dans le cadre de la commande publique.

Toutefois, au fur et à mesure des renouvellements de ces marchés publics, le coût de ces prestations augmente systématiquement et parfois très fortement, devenant ainsi « incontrôlable ».

Dans ce domaine peu concurrentiel, les élus sont soumis au bon vouloir d'une société, le plus souvent grand groupe international, en situation de quasi-monopole.

65 %

d'augmentation du marché pour l'enlèvement et la rotation des bennes de déchèteries en 6 ans, soit près de 420 000 €

35,9 %

d'augmentation des charges à caractère générale (prestations, transport, taxes) en 10 ans, soit +3,3 millions d'€

LA VOLATILITÉ DES RECETTES DES MATIÈRES RECYCLABLES ET VALORISABLES

Le SYDED bénéficie de soutiens financiers d'éco-organismes (CITEO, EcoDDS, EcoMobilier...) pour certains gisements de déchets et de produits : papiers, cartons, plastiques, cartonnettes, métaux / ferrailles...

En complément de ces soutiens, le SYDED perçoit des recettes de vente de matériaux. Or en 8 ans, alors que la quantité collectée de ces matières est en augmentation, les recettes, en raison notamment d'un effondrement des cours mondiaux, sont en diminution de près de 830 000 €. La crise sanitaire a accentué cette situation, avec une perte en 2020 de 420 000 euros supplémentaires.

En revanche, en 2021, avec la relance économique post COVID-19 et la demande de matières recyclables valorisables, les recettes ont atteint un montant historique de l'ordre d'1,1 millions d'€.

Une nouvelle chute des recettes est enregistrée en 2022. Aujourd'hui, il est donc très difficile pour le SYDED de prévoir l'évolution de ces recettes très erratiques et soumises à l'évolution des marchés national, européen et international.



TGAP : une augmentation constante

QU'EST-CE QUE LA TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (TGAP) ?

Cette taxe est fondée sur le principe du « pollueur payeur » et s'applique pour chaque tonne enfouie et incinérée. Afin d'inciter à la réduction des tonnages, la loi de finances de 2019 a prévu une hausse croissante de cette taxe d'ici à 2025.

Cependant, le produit issu de la TGAP qui était autrefois affecté au plan de soutien de la politique nationale des déchets, est aujourd'hui vraisemblablement injecté en grande partie dans le budget général de l'Etat.

Par conséquent, les communautés de communes et le SYDED ne bénéficient plus en retour du soutien financier de l'Etat via l'Ademe pour accompagner des mesures et actions destinées à permettre en local d'atteindre les objectifs nationaux en matière de déchets.

LES COLLECTIVITES REAGISSENT

AMORCE, association nationale, accompagne depuis 30 ans les politiques publiques de gestion des déchets ménagers en défendant l'intérêt des collectivités locales, la responsabilité élargie des producteurs ainsi qu'une fiscalité équilibrée pour réussir la transition écologique sur leurs territoires.

Dernièrement, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, AMORCE a déposé deux amendements concernant une réforme de la TGAP et l'affectation de la contribution climat énergie.

AMORCE a également alerté le Gouvernement sur la situation particulièrement tendue pour les collectivités qui se prolonge maintenant depuis près de 3 ans.

Retrouvez AMORCE et ses missions sur
<https://amorce.asso.fr/>



TRAJECTOIRE EVOLUTION DE LA TGAP

2021

14€/tonne pour l'incinération
30€/tonne pour l'enfouissement

770 000 € au total pour le SYDED

2022

14€/tonne pour l'incinération
40€/tonne pour l'enfouissement

2023

17€/tonne pour l'incinération
51€/tonne pour l'enfouissement

2024

20€/tonne pour l'incinération
58€/tonne pour l'enfouissement

2025

25€/tonne pour l'incinération
65€/tonne pour l'enfouissement

**1,5 millions d'€, soit
100% d'augmentation
au total pour le SYDED
si rien n'est fait pour diminuer
les quantités de déchets**

alvêol et le TMB

En 2009, le site alvêol a ouvert ses portes sur les communes de Bellac et de Peyrat de Bellac avec deux activités distinctes : le traitement mécano-biologique (TMB) et le stockage des déchets ultimes. Le TMB permettait d'optimiser le traitement des OMr par un procédé visant à fractionner et à isoler les déchets de la matière organique.

Face à l'impossibilité de faire fonctionner l'équipement normalement, **en 2012, le SYDED a décrété l'arrêt du fonctionnement du TMB, suite à une étude demandée par le syndicat mettant en lumière des défauts de conception et de réalisation du bâtiment, celui-ci étant totalement corrodé.** Les nuisances pour le personnel et les riverains étaient devenues insupportables.

Le syndicat a saisi la justice afin de faire reconnaître la responsabilité des sociétés intervenues pour le compte du SYDED dans la conception et la construction du bâtiment. Deux expertises judiciaires mandatées par le juge administratif ont été réalisées et ont « reconnu » cette responsabilité. À ce jour, après avoir été débouté de sa requête indemnitaires de 13,7 millions d'€ (montant du préjudice estimé par l'expert judiciaire) au Tribunal Administratif et en appel, le SYDED a déposé un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'État.

La suspension de l'activité du TMB a représenté des conséquences financières importantes : moins de recettes sur le site, plus de dépenses pour faire traiter les OMr à l'incinérateur, le tout en conservant les charges fixes liées à l'emprunt.

LE RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC) DE NOUVELLE-AQUITAINE

Le contrôle de la CRC a porté sur les exercices 2014 à 2020 avec une notification du rapport définitif le 25 février 2021.

Le rapport de la CRC mentionne une situation « financière tendue sur la fin de période de contrôle en raison notamment d'une forte rigidité de ses charges de fonctionnement, ou encore au regard de l'interruption de l'unité de TMB, concourant à une insuffisance de son autofinancement net. »

Toutefois, contrairement à ce qui est annoncé par l'Association de défense des usagers du service public 87, aucun des éléments qui ont été analysés rentrant dans les missions des CRC (jugement des comptes des comptables publics, contrôle budgétaire et contrôle de gestion) ne révèle d'anomalies ou de non-conformités majeures.

En complément, il convient de rappeler que l'ensemble des décisions prises par l'assemblée délibérante, y compris budgétaires, font l'objet de vérifications exercées par l'Etat : d'une part, par le Préfet et d'autre part, par le comptable public.

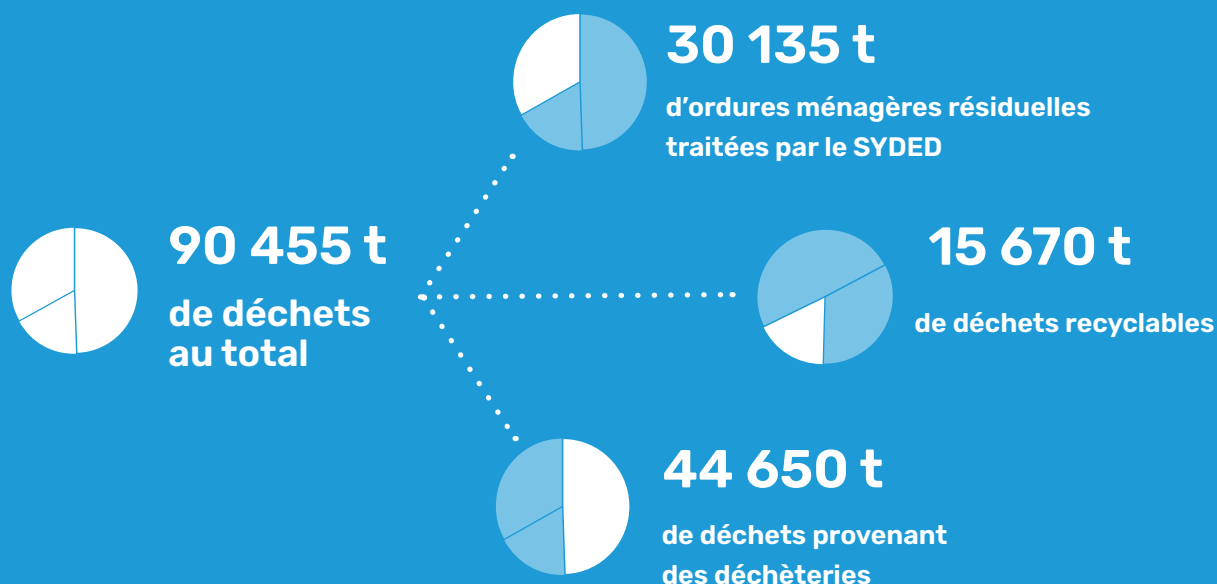


Des tonnages de déchets en augmentation

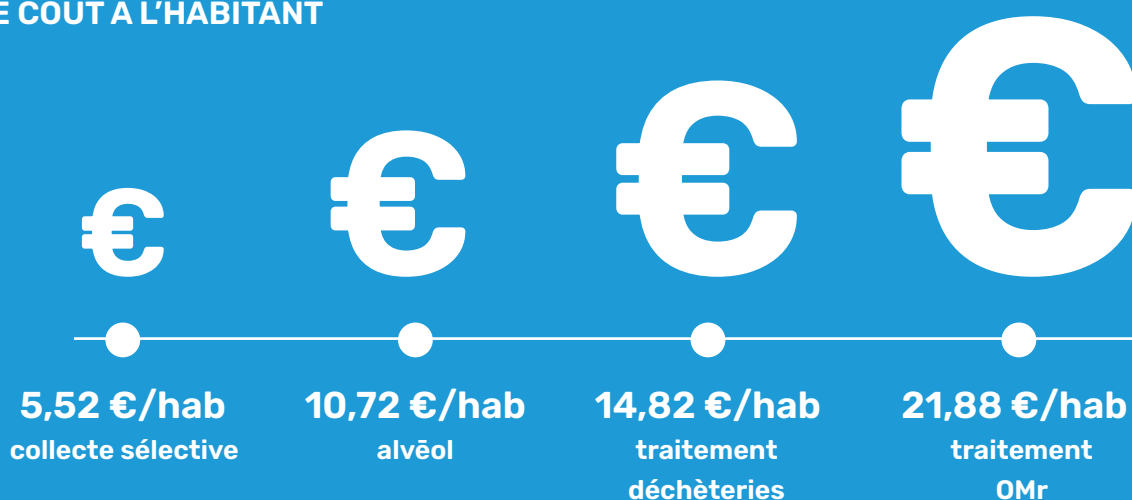
La quantité globale de déchets traités par le SYDED est en augmentation constante. Les déchets déposés en déchèteries sont particulièrement impactants, avec une augmentation de près de **20% entre 2021 et 2020**.

Les ordures ménagères, bien qu'en baisse, sont les déchets les plus coûteux.

LES TONNAGES DE 2021



LE COÛT À L'HABITANT



LES SOLUTIONS

AGIR ET ANTICIPER

LES ACTIONS ENGAGEES PAR LE SYDED

Des choix importants ont été faits au SYDED pour maîtriser les coûts :

- **2019** : Limitation des déchets verts en déchèteries tout en encourageant financièrement les usagers au compostage et au broyage (30% de baisse entre 2018 et 2021) ;
- **2019** : La collecte des écopoints a été confiée à un prestataire ne relevant pas du secteur des déchets, mais du domaine des transports* ;
- **2019** : La gestion d'alvéol a été confiée en délégation de service public pour l'activité stockage ;
- **2020** : Allègement de la dette historique d'alvéol dans le cadre d'un nouvel emprunt ;
- **2020** : La reprise en régie du transport des déchets sur 18 déchèteries et 2 stations de transit est décidée et sera opérationnelle début 2023** ;
- **2021** : Un parc photovoltaïque est implanté sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Nouzilléras (Saint-Yrieix)

***437 000 €**

économisés en 2020 après le changement de prestataire pour la collecte des écopoints malgré des tonnages en hausse

****210 000 €**

d'économies estimées par la reprise en régie du transport

LES ACTIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET SICTOM

Plus localement, plusieurs communautés de communes pratiquent la tarification incitative ou étudient sa mise en place. Ce mode de financement permet d'introduire une part variable, dépendant en général de la quantité d'OMr produite. On parle alors de TEOM incitative (TEOMi) ou de redevance incitative (RI).

Cette mesure permet aux collectivités d'introduire davantage d'équité dans la facturation des usagers, d'obtenir une meilleure maîtrise des coûts et fait en sorte que les usagers soient davantage acteurs de leur facturation grâce à la qualité de leur geste de tri.

D'autres collectivités ont mis en place des actions incitatives permettant de faire diminuer la production d'OMr sur leur territoire.

3 collectivités sont passées en tarification incitative

2 collectivités de plus y seront en 2023

2 autres collectivités envisagent d'y passer très prochainement

ZOOM SUR L'ENTENTE INTERCOMMUNALE

Créée en février 2020, l'entente intercommunale Evolis 23, Limoges Métropole et SYDED a permis une mutualisation des coûts de traitement des 3 principaux équipements et une économie importante grâce aux travaux de modernisation du centre de Recyclage de Limoges Métropole.

458 000 €

d'économie pour le traitement des déchets recyclables



PASSER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le SYDED a acté très concrètement son engagement pour l'économie circulaire, en votant une évolution de ses statuts, **passant d'un syndicat de déchets à un syndicat d'économie circulaire.**

Cette étape décisive marque un tournant permettant à la structure de légitimer son ambition : **devenir un acteur incontournable de l'économie circulaire sur son territoire.**

DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Le SYDED œuvre déjà depuis plusieurs années sur les piliers de l'économie circulaire participant, directement ou indirectement, à la maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets :

- **le tri, permettant la réutilisation des matières ;**
- **l'éco-exemplarité menée auprès des collectivités et établissements, ainsi que les actions d'animation en particulier à destination des scolaires pour accompagner aux changements de comportements ;**
- **le réemploi visant l'allongement de la durée de vie des objets ;**
- **des soutiens à l'acquisition de broyeurs, avec un renforcement en 2021 des aides à la location et à l'achat mutualisé, pour encourager une consommation responsable.**

ALLER PLUS LOIN : LE PROJET SYDED 2035

Le SYDED s'est engagé en 2021 dans le projet « SYDED 2035 ». Son but est de lancer sur l'ensemble du territoire une réflexion quant au rôle et à l'avenir du syndicat, dans un contexte de réglementations et d'objectifs imposés aux collectivités toujours plus exigeants, alors même que les contraintes financières n'offrent que peu de marges de manoeuvre.

SYDED 2035 vise notamment à faire dialoguer les enjeux actuels de la gestion des déchets avec les attentes de la population.

La stratégie qui découle de cette réflexion propose des actions concrètes : éco-exemplarité, sensibilisation, accompagnement des entreprises, etc... **Elle ne pourra néanmoins fonctionner qu'avec l'implication de tous les acteurs, dont les citoyens et leurs gestes de tri et de consommation sont les premiers leviers. Le SYDED et ses adhérents les accompagneront en ce sens.**



QU'EST-CE QUE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ?

Par opposition au modèle économique linéaire de consommation de ressources vierges pour la production de biens et matériaux systématiquement jetés, l'économie circulaire vise à préserver les ressources naturelles et à tendre vers le zéro déchet. Ce faisant, elle propose un modèle consistant à multiplier et maximiser des boucles courtes de production et de consommation économisant les ressources.

Ainsi l'économie circulaire vise à mieux produire (éco-conception), à s'approvisionner local et responsable, à partager l'usage des objets, à recourir à des services plutôt qu'acheter des biens (louer un appareil électronique plutôt qu'en posséder un, par exemple), à allonger la durée de vie des objets (réparation, réemploi), à recycler et valoriser la matière.



SYDED
H A U T E - V I E N N E
tous écocitoyens !

59 rue de la Filature
Z.A du Prouet
87350 PANAZOL

Contacts presse :

Serge Kabeya / Grégory Dubouchaud
skabeya@syded87.org / gdubouchaud@syded87.org
05 55 12 12 88

contact@syded87.org
www.syded87.org

@Syded87

